

Référence **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
2026-31 **Séance du 5 juin 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	17	19

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage
01/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20h30, le Conseil municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaél KERNEIS, Yvan BRISHOUAL, Gwenhael OMNES, Anne GUILLOU, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Marie SANQUER, Perrine LE MEHAUTE, Vincent KING, Anouchka LE ROUX.

Absent ayant donné procuration : Delphine LONGCHAMP à Stéphanie GORIN et Serge POULIQUEN à Anouchka LE ROUX

A été nommée secrétaire : Yvan BRISHOUAL

Objet : TARIFS COMMUNAUX – Services périscolaires

Monsieur le Maire rappelle que l'inflation a augmenté de 2,5 % depuis juillet 2024.

Les tarifs n'ont pas évolué depuis le 1^{er} septembre 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants pour les services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Garderie (heure)	2,35 €
Goûter Garderie	0,80 €
Garderie (heure) 3ème enfant	1,20 €
Pénalités Garderie	5,00 €
Droit de place - cantine	0,5 €

Il est décidé de baisser le droit de place.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les tarifs ci-dessus.

Pour copie conforme :
En mairie, le 5 juin 2026
Julien POUPON
Maire

Secrétaire de séance